**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 18h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard

**Absente excusée**: Mme LEFEBVRE Sophie, Mme MAURIQUE Laurence,

Date de convocation : 08 décembre 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

**Compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Demande de subvention classe de neige**

La Maison familiale et Rurale de Saint Valery en Caux a adressé une demande de subvention pour la classe de neige de Brice MABIRE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents accorde une subvention de 150 €.

**Sécurité et protection des bâtiments communaux**

Mr Vanier rappelle que la commune a fait l’objet de plusieurs cambriolages depuis quelques temps et que l’assurance a fortement incité à l’installation d’un système de télésécurité pour l’ensemble des bâtiments communaux. La société activeille filiale de Groupama sera chargée de l’installation pour un montant hors taxe de 3082.86 € Il conviendra également de revoir dans son intégralité les systèmes de serrures de l’ensemble des bâtiments communaux. Des devis vont être demandés pour ce deuxième point.

Les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité des membres présents cette mise en sécurité des bâtiments communaux.

**Vente de terrains communaux**

Vu les difficultés rencontrées pour la création d’un lotissement sur le terrain communal situé derrière la mairie et dans l’attente des prochains rendez-vous avec des bailleurs sociaux, il est proposé de mettre en vente 2 terrains à délimiter sur l’extrémité de la parcelle B 751. Ce projet ne fait que reprendre les éléments du dossier initial qui intégrait des parcelles libres de constructeur. De plus, il vaut peut-être mieux mettre ces parcelles en vente avant les éventuelles propositions d’un bailleur social afin qu’elles ne soient pas intégrées au lotissement.

Mr le Maire rappelle qu’une partie de ce terrain est viabilisée et pourrait faire l’objet d’une vente pour une construction individuelle. Une seconde parcelle à côté pourrait être viabilisée afin de vendre 2 lots.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

* **DECIDE** d’entreprendre des démarches pour la viabilisation de 2 parcelles,
* **AUTORISE** Mr le Maire à consulter un géomètre afin de déterminer les surfaces à délimiter
* **AUTORISE** Mr le Maire à faire estimer les parcelles par un notaire
* **AUTORISE** Mr le Maire à demander un devis pour les voiries et l’implantation des parcelles

**Plantation d’arbustes**

Le terrain situé à l’angle de la rue du bout des Marettes et du chemin des Forrières est l’objet de détériorations provoquées par le voisin de cette parcelle qui s’en sert de parking.

Des ornières ont été faites par les différents véhicules qui traversent le terrain d’un bout à l’autre.

Des devis vont être demandés pour des hêtres d’environ 1.50 m à 2m.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents :

* **DECIDE** de planter des arbres d’environ 1m50 à 2m sur la parcelle
* **DECIDE** de fermer l’entrée de cette parcelle pour éviter que les voitures puissent y accéder

**Travaux église et bâtiment**

L’architecte du patrimoine pour l’église est Marie CARON de Rouen. Elle démarrera le diagnostic le 15 janvier 2018 pour une durée de 6 mois. Elle demande si les gens ont des documents anciens autour de l’église, cartes postale, photos, (de mariage notamment) ou tout autre document.

Après le rendu du diagnostic la DRAC aura 4 mois pour valider celui-ci.

L’architecte pour le bâtiment est Frédérique PETIT de Rouen qui est également architecte du patrimoine

Le diagnostic démarrera en février pour une durée d’environ 4 mois.

**Presbytère**

La location du presbytère sera terminée le 31 janvier 2018 après réception du préavis, des travaux de rénovation sont à envisager avant de le proposer de nouveau à la location.

Des devis vont être demandés à Mrs Gouard, Ridel et Mme Blanquet pour la réfection des peintures, aux entreprises Blanquet Menuiserie, Lorenove et Ridel menuiseries pour le portail et les fenêtres à changer. Les entreprises Promex, Lefrique et Cauchy seront-elles contactées pour le changement de la douche et les diverses réparations de plomberie.

En ce qui concerne le jardin, il y aussi des travaux d’élagage notamment à prévoir mais aussi la suppression de la double haie de thuyas et l’abattage du sapin après la tempête.

**Extension du périmètre du PPI du CNPE de Paluel**

A partir du 1er janvier 2018, la commune sera impactée par le nouveau rayon de 20 km du périmètre PPI de Paluel. Cette évolution nécessitera la mise en œuvre d’un dispositif d’information préventive (DICRIM) et la distribution de comprimés d’iode auprès de la population, ainsi que la mise en place d’un plan de sauvegarde communal.

**Questions diverses**

SIVOS

Mr Vanier explique que le SIVOS rencontre des difficultés. Il a 3 vocations c’est-à-dire le transport, la cantine et la pédagogie.

En ce qui concerne la cantine, le prestataire n’est pas capable de garantir ses plats sans allergènes, or il y a au moins un enfant allergique alimentaire qui doit amener ses repas.

Au niveau du transport, 2 enfants ont été déposés à un arrêt de bus alors que personne n’était là pour les récupérer, notamment une petite fille de 5 ans laissées devant la mairie du Bourg-Dun.

En ce qui concerne la pédagogie même si celle-ci n’est pas du ressort des délégués du SIVOS, les parents d’élèves ont interpellé les communes afin de signaler des absences importantes notamment sur une classe.

Le SIVOS est obsolète, couteux et inefficace.

Mr Vanier propose de rencontrer le directeur des transports de la communauté de communes de la Côte d’albâtre.

Remplacement de Jean-Bernard CAULE

Jean-Bernard CAULE a fait valoir ses droits à la retraite et partira le 31 janvier 2018. Pour son remplacement il est proposé dans un premier temps un CDD d’un an, le permis B est obligatoire, le candidat devra avoir des compétences paysagères, être autonome, avoir des notions d’entretien de bâtiments (peinture, petite maçonnerie, menuiserie, plomberie…).

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour la séance est levée à 20h30.